

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 DÉCEMBRE 2011**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de décembre deux mille onze (21 décembre 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENTS

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2011-12-239

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Coordonnateur préventionniste pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en incendie;
5. Adoption du règlement d'imposition 2012;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Autorisation pour transférer les données des rôles d'évaluation au service 911;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. P.L. 121 Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs;
- d. Acquisition de mobilier et de matériel informatique;
- 7. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (Documents disponibles sur demande) :
 - i. Ville de Shawinigan (Projet de règlement SH-393 modifiant le Plan d'urbanisme 3000 de l'ex-ville de Shawinigan);
 - ii. Ville de Shawinigan (Projet de règlement SH-392 modifiant le Plan d'urbanisme 305-97 de l'ex-municipalité de Lac-à-la-Tortue);
 - c. Cours d'eau : Canalisation d'évacuation déficiente de lacs à Notre-Dame-du-Mont-Carmel vers le cours d'eau l'Islet;
 - d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Demande de certificats d'autorisation de juillet à octobre 2011);
- 8. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – Rapport de novembre 2011;
 - c. Coordinatrice à la politique familiale : Rapport d'activités;
 - d. Président du comité de sécurité publique;
- 9. Pacte rural :
 - a. Aucune demande reçue;
- 10. Demande(s) d'appui ou autre :
 - a. MRC d'Avignon (Modernisation des dossiers d'évaluation foncière);
 - b. MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (Pneus surdimensionnés);
 - c. MRC de Brome-Missisquoi et des Pays-d'en-Haut (Volet III du programme d'infrastructures, demande au gouvernement d'apporter des améliorations);
 - d. MRC du Lac-St-Jean-Est (Retour des cours d'eau au gouvernement);
 - e. Appui au CPE Flocons de rêves (Installation de 24 places à Saint-Narcisse);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Bassin versant St-Maurice (Demande d'appui pour une augmentation de financement);
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2011-12-240

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 23 novembre 2011.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

4a. **COORDONNATEUR PRÉVENTIONNISTE POUR LA MISE EN OEUVRE DU
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

2011-12-241

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-77 PRÉVOYANT LES
MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA
MRC DES CHENAUX POUR L'ANNÉE 2012 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES
MUNICIPALITÉS MEMBRES**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le règlement intitulé : « Règlement numéro 2011-77 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2012 et de leur paiement par les municipalités membres ».

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-77

Prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts
des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2012
et de leur paiement par les municipalités membres

ATTENDU QUE l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* habilite une municipalité régionale de comté à prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné régulièrement lors de la réunion du 23 novembre 2011;

À ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Dépenses de la catégorie I

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie I des prévisions budgétaires 2012 de la Municipalité régionale de

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant leur sommaire du rôle d'évaluation 2012 déposé entre le 15 septembre 2011 et le 1^{er} novembre 2011, sauf à l'égard :

- 1.1 des quotes-parts relatives à la rémunération de base des membres du conseil qui sont réparties également selon le nombre de municipalités;
- 1.2 des dépenses relatives à la participation aux assises annuelles du congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui sont réparties également selon le nombre de municipalités dont les représentants sont susceptibles d'y assister;
- 1.3 de la contribution à la journée de la famille des Chenaux qui est répartie également selon le nombre de municipalités;
- 1.4 de la contribution au financement du Centre local de développement de la MRC des Chenaux et des autres dépenses de développement économique qui sont réparties suivant les dispositions du règlement numéro 97-11-111 de la MRC;
- 1.5 des dépenses relatives à l'évaluation foncière dont les données, servant à établir la base de répartition des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires 2012 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sont celles apparaissant dans la case « valeurs totales » du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2012 respectif de chaque municipalité, multipliées par le facteur comparatif approuvé par le ministre des Affaires municipales pour le même exercice financier;
- 1.6 de la contribution à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS) qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec;
- 1.7 des coûts d'utilisation et d'entretien du réseau de fibre optique desservant les municipalités et du service Internet « haute vitesse » qui sont réparties également selon le nombre de municipalités;
- 1.8 d'une partie de la contribution au Parc de la rivière Batiscan qui sera équivalente à un dollar par habitant de chacune des municipalités participantes dont le nombre respectif est présenté au plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.9 de la quote-part payable à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec.

Article 2 Dépenses de la catégorie III (Comité de sécurité publique)

Catégorie III : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie III relatives à la tenue des réunions du comité de sécurité publique de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 3 Cours d'eau

Toute dépense relative à un ou plusieurs cours d'eau qui aura été supportée par la Municipalité régionale de comté des Chenaux fera l'objet d'une quote-part spécifique équivalente au montant que celle-ci a dû déboursier et devra être produite à la (aux) municipalité(s) concernée(s) pour être remboursée par celle(s)-ci dans les trente (30) jours.

Article 4 Cueillette et transport des ordures ménagères

Les quotes-parts relatives aux dépenses, autres que celles du service de la dette, du service de cueillette et de transport des ordures ménagères sont réparties parmi les municipalités bénéficiant du service suivant :

- le nombre d'adresses postales pour chacune de celles-ci telles qu'indiquées dans un document produit périodiquement par Postes Canada et intitulé "Nombres de chefs de ménage et cartes" valide pour les envois du 16 septembre au 13 octobre 2011;
- le nombre d'unités spéciales définies par la quantité et la fréquence des déchets produits par les ICI;
- le nombre total de kilomètres des routes du territoire respectif de chacune des municipalités.

Article 5 Enfouissement des déchets

Toute dépense relative à l'enfouissement des déchets en provenance du territoire des municipalités de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Sainte-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et de Saint-Stanislas, transportés sous la responsabilité de la municipalité régionale de comté des Chenaux, sera partagée en proportion des déchets enfouis pour les neuf premiers mois de l'année 2011 en provenance du territoire respectif de chacune d'elles.

Article 6 Date des paiements

Le montant total des quotes-parts de chacune des municipalités établi aux articles 1 à 3 du présent règlement est payable en quatre versements. Le premier versement est exigible trente jours suivant la date d'envoi de la demande de paiement.

L'échéance du deuxième versement des répartitions est fixée au 30 avril 2012.

L'échéance du troisième versement des répartitions est fixée au 30 juin 2012.

L'échéance du quatrième et dernier versement des répartitions est fixée au 31 août 2012.

Article 7 Pénalité

Après l'échéance, un intérêt annuel au taux de 18 % est chargé sur toute somme exigible en vertu du présent règlement et sur tout compte réclamé par la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE ONZE (21 DÉCEMBRE 2011).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2011-12-242

6a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5973 à 6036 au 21 décembre 2011 totalisant 546 903,35 \$.

Adoptée.

2011-12-243

6b. AUTORISATION POUR TRANSFÉRER LES DONNÉES DES RÔLES D'ÉVALUATION AU SERVICE 911

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux est l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

Considérant que ces municipalités ont conclu un protocole d'entente avec le Groupe CLR Inc. de Shawinigan pour un service de répartition secondaire incendies;

Considérant que parmi les obligations des municipalités concernées, elles doivent valider et fournir les données du rôle d'évaluation municipale requises pour l'exploitation du logiciel de répartition assistée par ordinateur (RAO) Target 9-1-1;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise la transmission des données des rôles d'évaluation municipale au Groupe CLR Inc. de Shawinigan.

De plus, il est résolu qu'un protocole soit signé entre la MRC des Chenaux et le Groupe CLR Inc. limitant exclusivement l'utilisation des données ainsi transférées aux seules fins prévues par la présente résolution, le directeur général est autorisé à signer ce document pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-12-244

6c. **P.L. 121 LOI VISANT À AMÉLIORER LA COHABITATION ENTRE LES RIVERAINS DE SENTIERS ET LES UTILISATEURS DE VÉHICULES HORS ROUTE AINSI QUE LA SÉCURITÉ DE CES UTILISATEURS**

Considérant l'entrée en vigueur d'une disposition du projet de loi numéro 121 modifiant la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) par l'ajout d'une nouvelle disposition (art. 47.2) offrant aux MRC et villes/MRC, de réglementer l'autorisation, en faveur des véhicules hors route, de circuler sur leur territoire entre minuit et six heures du matin;

Considérant la position de la Table des préfets de la Mauricie et sa recommandation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux ne se prévale pas des possibilités offertes par le nouvel article 47.2 de ladite loi.

Adoptée.

2011-12-245

6d. **ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Considérant qu'à compter de janvier 2012, le service d'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement sera offert directement à partir du siège social de notre MRC;

Considérant qu'il y a lieu de doter le personnel œuvrant dans ce service de mobilier de bureau et de matériel informatique;

Considérant qu'au cours des prochaines semaines, l'embauche d'un coordonnateur préventionniste requerra également l'acquisition de mobilier de bureau;

Considérant la soumission de Buromax de Trois-Rivières;

Considérant la soumission d'Infoteck, le centre de l'ordinateur;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à acquérir de Buromax de Trois-Rivières, le mobilier de bureau au prix proposé dans la soumission du 14 décembre 2011 portant le numéro 1122. Cependant, dans un premier temps, la commande ne portera que sur un seul ensemble de bureau, l'autre sera commandé dès la mise en poste du coordonnateur préventionniste.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général de commander d'Infoteck, Centre de l'ordinateur, un ordinateur Lenovo avec logiciels et écran de 24 pouces au prix soumis de 1208,80 \$ plus taxes tel que détaillé dans la soumission 30476, datée du 19 décembre 2011.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

7b. RÈGLEMENT DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Shawinigan (Projet de règlement SH-393 modifiant le Plan d'urbanisme 3000 de l'ex-ville de Shawinigan);
- ii. Ville de Shawinigan (Projet de règlement SH-392 modifiant le Plan d'urbanisme 305-97 de l'ex-municipalité de Lac-à-la-Tortue).

7c. COURS D'EAU : CANALISATION D'ÉVACUATION DÉFICIENTE DE LACS À NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL VERS LE COURS D'EAU L'ISLET

Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, informe les membres du conseil au sujet des interventions qui doivent être réalisées dans ce cours d'eau, au cours des prochains jours, suite à la réception d'un avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

7d. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DE JUILLET À OCTOBRE 2011)

Les membres du conseil prennent connaissance des demandes de certificats d'autorisation reçues par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs entre juillet et octobre 2011 ainsi que des certificats autorisés.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT(S) À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard informe le conseil sur les dernières activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

8b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois de novembre 2011 produit par l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

8c. COORDONNATRICE À LA POLITIQUE FAMILIALE : RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport produit par notre coordonnatrice à la mise en œuvre de la politique familiale, madame Monique Landry. Ce rapport couvre la période du 22 septembre au 21 décembre 2011.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8d. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

En l'absence du président du comité de sécurité publique, le préfet fait part d'un rapport écrit par monsieur Christian Fortin relatant les sujets discutés lors de la dernière réunion du comité de sécurité publique qui a eu lieu le 14 décembre dernier.

9. PACTE RURAL

9a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Aucun dossier n'est présenté.

10. DEMANDES D'APPUI

2011-12-246

10a. MRC D'AVIGNON (MODERNISATION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION FONCIÈRE)

Considérant le processus de modernisation du contenu des dossiers d'évaluation foncière;

Considérant que la collecte et le maintien des informations prescrites doivent être complétées au plus tard en 2015 pour être obligatoirement mis en application des rôles à partir de 2016;

Considérant que ce processus de modernisation des données d'évaluation foncière entraîne déjà des coûts importants;

Considérant que beaucoup de questionnements subsistent toujours en regard des bénéfiques et des résultats attendus pour les municipalités locales en regard de la facture à payer;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu unanimement que la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la MRC d'Avignon dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que soit revu le processus de modernisation des dossiers d'évaluation foncière afin de tenir compte des coûts importants imposés aux municipalités locales.

Adoptée.

2011-12-247

10b. MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (PNEUS SURDIMENSIONNÉS)

Considérant que les pneus surdimensionnés font partie des matières résiduelles acceptées à l'écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'avant sa fermeture, pour une faillite en juin 2011, l'entreprise Granutech était la seule qui acceptait les pneus surdimensionnés au Québec pour des fins de valorisation;

Considérant que la tarification établie pour la réception desdits pneus était suffisante pour assumer les frais de leur valorisation lorsque l'entreprise Granutech était en service;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que depuis la fermeture de Granutech la seule alternative possible pour l'écocentre est d'accepter ce type de pneus moyennant un coût pour les clients de 350 \$ la tonne;

Considérant que le coût de valorisation desdits pneus a connu une hausse importante à travers le Québec en l'absence de la mise sur pied d'une alternative compétitive aux services antérieurs de Granutech;

Considérant que face à ce nouveau coût, la valorisation des pneus surdimensionnés reçus à l'écocentre serait seulement possible moyennant des pertes significatives pour la MRC;

Considérant que cette problématique est partagée par tous les écocentres et autres lieux de valorisation à travers le Québec;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement issue de sa rencontre du 6 octobre 2011 relativement à cette question;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches visant à revendiquer, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la relance d'une alternative québécoise convenable pour le traitement des pneus surdimensionnés hors d'usage qui serait assorti de préférence d'un programme semblable à ceux régis par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Responsabilité élargie des producteurs).

Adoptée.

2011-12-248

10c. MRC DE BROME-MISSISQUOI (VOLET 3 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES, DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPORTER DES AMÉLIORATIONS)

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a lancé, en mai dernier, le volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour l'implantation et le maintien d'expertise technique en région;

Considérant que ce programme est doté d'une enveloppe de \$25 millions destinée aux MRC pour l'ingénierie et la gestion contractuelle dans les municipalités locales;

Considérant que le ministère a récemment confirmé que le programme ne pourra servir, entre autres, pour l'élaboration des plans et devis, la surveillance des travaux et les tâches courantes d'un ingénieur;

Considérant que le ministère ne peut déterminer en date du 1^{er} décembre, de façon précise, les dépenses admissibles par un ingénieur ou un technicien embauché dans le cadre de ce programme;

Considérant que les modalités du programme ne rencontrent pas les besoins en expertise de génie ni en besoins administratifs des MRC et des municipalités locales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande au ministre des Affaires

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de modifier les modalités du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec Municipalités, de façon à autoriser les tâches liées à l'élaboration des plans et devis et à la surveillance des travaux, notamment, et de clarifier l'ensemble des dépenses admissibles ou non.

Adoptée.

2011-12-249 10d. **MRC DU LAC-ST-JEAN-EST (RETOUR DE LA GESTION DES COURS D'EAU AU GOUVERNEMENT)**

Considérant que le conseil de la MRC du Lac-St-Jean-Est, par la résolution numéro 7106-12-2011, a fait savoir au gouvernement du Québec sa position à l'égard du régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux partage cette position;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche entreprise par la MRC de Lac-St-Jean-Est pour dénoncer cette situation en demandant au gouvernement du Québec de reprendre entièrement les responsabilités relatives à la gestion des cours d'eau de sorte que les travaux soient exécutés en fonctions des exigences qu'il voudra lui-même s'imposer.

Adoptée.

2011-12-250 10e. **CPE FLOCONS DE RÊVE (INSTALLATION DE VINGT-QUATRE PLACES À SAINT-NARCISSE)**

Considérant qu'il n'existe actuellement aucune installation du réseau des CPE dans la municipalité de Saint-Narcisse;

Considérant que 380 nouvelles places en Mauricie ont récemment été annoncées par la ministre de la Famille et des Aînés, madame Yolande James;

Considérant que le CPE Flocons de Rêve désire présenter un projet afin de doter cette municipalité d'une garderie pouvant accueillir vingt-quatre places pour satisfaire les besoins des jeunes familles;

Considérant que ce projet fait l'objet d'un partenariat entre la commission de développement industriel et commercial, la corporation municipale et le CPE Flocons de Rêve;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche entreprise par le Centre de la petite enfance Flocons de Rêve auprès de la ministre de la Famille et des Aînés pour la mise en place d'une installation de vingt-quatre places dans la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Accusé réception de notre projet de règlement 2011-76);
- André Villeneuve, député de Berthier (Projet de loi 499);
- Ville de Trois-Rivières (Décret 1141-2011 – Entente Cour municipale);
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Versement de la subvention annuelle pour le centre administratif).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- Comité de développement social des Chenaux (Lettre adressée à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy relativement à la formation aux adultes);
- Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Compétence IV de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – Boues de fosses septiques);
- Fondation québécoise du cancer (Remerciements).

13. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

13a. BASSIN VERSANT ST-MAURICE (DEMANDE D'APPUI POUR UNE AUGMENTATION DE FINANCEMENT)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande sans toutefois y donner suite.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

2011-12-251

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et dix minutes (20 h 10), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET